

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICES CLOS AU 31 DECEMBRE 2009**

## SOMMAIRE

<b>Bilan</b> .....	5
<b>Compte de Résultat</b> .....	6
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	7
Préambule.....	8
<b>1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER</b> .....	8
1.1. Statut Juridique .....	8
1.2. Principales Missions de la Banque.....	8
1.3. Dispositions relatives à la Comptabilité et aux Comptes annuels .....	9
<b>2. ORGANES DE DECISION ET DE CONTROLE</b> .....	9
2.1. Organes de décision .....	9
2.1.1. Le Conseil d'Administration .....	9
2.1.2. Le Comité de Politique Monétaire.....	10
2.1.3. Le Gouvernement de la Banque .....	10
2.1.4. Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux .....	10
2.2. Organes de Contrôle.....	10
2.2.1. Le Collège des Censeurs.....	10
2.2.2. Le Comité d'Audit.....	10
<b>3. ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE</b> .....	11
<b>4. REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	11
4.1. Base d'établissement et de présentation des Comptes Annuels .....	11
4.2. Référentiel et principes comptables .....	11
4.3. Principales méthodes d'évaluation appliquées.....	12

4.3.1. Coût et Amortissement des Signes Monétaires .....	12
4.3.2. Les avoirs extérieurs de la Banque .....	12
4.3.2.1. Les avoirs en Compte d'Opérations.....	12
4.3.2.2. Les autres avoirs extérieurs.....	12
4.3.2.3. L'Encaisse- or .....	13
4.3.3. Réévaluations Annuelles des Comptes FMI.....	13
4.3.4. Ajustements mensuels des Comptes FMI.....	13
4.3.5. Titres de Participation .....	14
4.3.6. Valeurs immobilisées et amortissements.....	14
4.3.7. Évaluation des indemnités de départ à la retraite .....	14
4.4. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2009.....	14
4.5. Comparabilité des Comptes .....	15
<b>5. EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>16</b>
5.1. Bilan et hors Bilan.....	16
5.1.1. Bilan .....	16
Note 1 – Avoirs extérieurs a vue.....	16
Note 2 – Autres avoirs extérieurs.....	18
Note 3 – Encaisse-or .....	18
Note 4 – Fonds Monétaire International .....	19
Note 5 – Créances sur les Banques .....	20
Note 6 – Créances sur les Trésors Nationaux .....	21
Note 7 – Contrepartie allocations DTS.....	21
Note 8 – Valeurs immobilisées et amortissements .....	22
Note 9 – FMI – Ajustements-Actif .....	24
Note 10 – Débiteurs divers et comptes de régularisation.....	24
Note 11 – Billets et pièces en circulation.....	24
Note 12 – Dépôts des trésors et comptables publics.....	25

Note 13 – Dépôts des Banques et Institutions Financières .....	26
Note 14 – Autres comptes courants .....	27
Note 15 – FMI-Allocations de DTS.....	27
Note 16 – Emprunts et dettes .....	28
Note 17 – Provisions et autres dépréciations .....	29
Note 18 – Réserves .....	31
Note 19 – Capital, Primes et Fonds de Dotation.....	32
Note 20 – FMI ajustements – passif .....	32
Note 21– Crédoiteurs divers et comptes de régularisations - Passif .....	33
5.1.2. Hors Bilan.....	34
Note 22 – Engagements Hors Bilan.....	34
22.1 – Hors Bilan Actif .....	34
22.2 – Hors Bilan Passif.....	35
5.2. Compte de Résultat .....	37
Note 23 – Résultat sur Avoirs Extérieurs .....	37
Note 24 – Résultat sur Opérations avec la Clientèle.....	38
Note 25 – Résultat sur les Opérations avec les Institutions Financières.....	38
Note 26 – Produit net bancaire.....	39
Note 27 – Frais généraux .....	39
Note 28 – Résultat exceptionnel .....	40
Note 29 – Résultat de l'exercice .....	40
<b>6. AUTRES INFORMATIONS : ECHEANCES DES CREANCES SUR LES TRESORS.....</b>	<b>41</b>
<b>7. EVENEMENTS POST CLOTURE.....</b>	<b>41</b>

(en millions de F CFA)

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	12 790	18 424	-5 635
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	590	318	273
Autres produits reçus de la clientèle	860	762	98
Intérêts versés aux Trésors	-33 297	-80 558	47 261
Intérêts versés aux établissements de crédit	-9 022	-15 802	6 779
Charges financières sur exercices antérieurs	0	-1	-1
Autres charges financières	-26	0	-26
<b>Résultat sur opérations avec la clientèle</b>	<b>-28 106</b>	<b>-76 856</b>	<b>48 750</b>

Compte de résultat au 31 décembre 2009

(en millions de F CFA)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Produits sur avoirs extérieurs		117 181	264 741	-147 560
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		108 765	189 637	-80 872
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		8 417	75 104	-66 687
Charges sur avoirs extérieurs		938	18 394	-17 456
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	23	<b>116 243</b>	<b>246 347</b>	<b>-130 104</b>
Produits sur opérations clients		14 240	19 504	-5 264
Charges sur opérations clients		42 346	96 360	-54 015
<b>Résultat sur opérations clients</b>	24	<b>-28 106</b>	<b>-76 856</b>	<b>48 750</b>
Produits sur opérations avec les institutions financières		261	310	-50
Charges sur opérations avec les institutions financières		227	1 258	-1 031
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	25	<b>34</b>	<b>-948</b>	<b>982</b>
Autres produits financiers		0	4	-4
<b>Produit net bancaire</b>	26	<b>88 171</b>	<b>168 547</b>	<b>-80 375</b>
Autres produits d'exploitation		7 909	1 602	6 308
<b>Produits nets</b>		<b>96 081</b>	<b>170 149</b>	<b>-74 068</b>
Frais généraux	27	75 485	65 841	9 644
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		25 396	58 234	-32 838
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>100 881</b>	<b>124 075</b>	<b>-23 194</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-4 800</b>	<b>46 073</b>	<b>-50 873</b>
Produits exceptionnels		1 496	1 272	224
Charges exceptionnelles		26 270	2 110	24 160
<b>Résultat exceptionnel</b>	28	<b>-24 774</b>	<b>-838</b>	<b>-23 936</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	29	<b>-29 574</b>	<b>45 235</b>	<b>-74 809</b>

## Notes annexes aux états financiers

## **Préambule**

Les présentes notes annexes décrivent les principes comptables et les modes d'évaluation applicables à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, au titre de l'exercice 2009. Elles présentent également les documents comptables obligatoires faisant partie intégrante des états financiers que sont le Bilan et le Compte de résultat.

Les principes comptables sont les règles, générales et spécifiques, dont le respect permet de garantir que les comptes de la Banque sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine et de son résultat.

Les principes comptables s'appliquent aussi bien à l'enregistrement des opérations qu'à la présentation des résultats de cet enregistrement (documents comptables, bilan, compte de résultat, annexe). Ils concernent l'ensemble des opérations de la Banque initiées par les différents services opérationnels (Services Centraux, Directions Nationales, Agences et Bureaux). Leur respect conditionne la valeur probante qui pourra être attachée à la comptabilité de la Banque, le caractère significatif des informations tirées de ces mêmes comptes et leur lisibilité.

Ces règles s'imposent aux services qui fournissent des données à finalité comptable. Elles sont régulièrement complétées et mises à jour pour tenir compte de l'évolution des activités de la Banque et de la réglementation comptable.

## **1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER**

### **1.1. Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres sont les suivants : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*) ; les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organismes Internationaux lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'Agences et de Bureaux répartis dans l'espace géographique des Etats membres ainsi qu'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts (révisés au 03 juillet 2008).

### **1.2. Principales missions de la Banque**

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union ;



- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

### **1.3. Dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels**

Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et usages bancaires (article 67 des Statuts).

La Banque arrête et publie chaque fin de mois, une situation de ses comptes. Elle arrête son bilan à chaque fin d'exercice (*article 68 des Statuts*).

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Censeurs et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation des résultats conformément aux dispositions de l'article 37 des Statuts (*article 69 des Statuts*).

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'affectation des résultats (*article 69 des Statuts*).

Par ailleurs, le Règlement N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 rappelle en son article premier, les référentiels comptables applicables à la Banque.

## **2. ORGANES DE DECISION ET DE CONTROLE**

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

- le Conseil d'Administration ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Gouvernement de la BEAC ;
- le Comité Monétaire et Financier National, dans chaque Etat membre ;
- le Collège des Censeurs ;
- et le Comité d'Audit.

### **2.1. Organes de Décision**

#### ***2.1.1. Le Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (article 28 des Statuts). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (article 29 des statuts).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Gouverneur de la Banque Centrale et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Vice- Gouverneur (article 30 des Statuts).

### **2.1.2. Le Comité de Politique Monétaire**

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38 des Statuts*). Il est présidé par le Gouverneur et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Vice-Gouverneur (*article 39 des Statuts*).

### **2.1.3. Le Gouvernement de la Banque**

Le Gouvernement de la Banque Centrale est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des statuts*).

Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement de la Banque Centrale assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des statuts*).

### **2.1.4. Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux**

Chaque Etat membre de la Banque dispose d'un Comité Monétaire et Financier National dont le rôle est notamment, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués et suivant les directives données par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire, de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et de déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune (*article 58 des Statuts*).

## **2.2. Organes de Contrôle**

### **2.2.1. Le Collège des Censeurs**

Conformément à l'article 62 des Statuts de la Banque, le contrôle de la régularité des opérations et des comptes de la BEAC est assuré par le Collège des Censeurs. Les Censeurs contrôlent l'exécution du budget et proposent au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ce contrôle (*article 63 des Statuts*).

### **2.2.2. Le Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin. Il contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière et le fonctionnement des Organes de Contrôle (*article 65 des Statuts*).

Outre ces deux Organes, les comptes annuels de la BEAC doivent être certifiés par deux Commissaires aux Comptes désignés par le Conseil d'Administration, parmi les cabinets de réputation internationale. Les rapports des Commissaires aux Comptes sont présentés au Conseil d'Administration (*article 35 des Statuts*).

### **3. ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE**

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE, caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les évènements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, dans les entités de comptabilités auxiliaires des applications amont :

- MODULES ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour les achats, la gestion des fournisseurs, la gestion des immobilisations et les opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- PERSONNEL -PAIE-PRETS ;
- MARCHE MONETAIRE (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse).

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale ORACLE GL au Siège, pour agrégation.

### **4. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **4.1. Base d'établissement et de présentation des comptes annuels**

Les opérations de la BEAC sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et usages bancaires. Elles sont comptabilisées dans le respect des référentiels internationalement acceptés et des règles comptables adaptées à son activité de Banque Centrale (*article 67 des statuts*).

#### **4.2. Référentiel et principes comptables**

Le référentiel comptable de la Banque est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003, relatif au système comptable de la BEAC (voir texte du règlement en annexe).

Les principes comptables de base appliqués pour l'enregistrement des opérations effectuées par la Banque, en vue de garantir la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers sont les suivants :

- la continuité de l'exploitation qui stipule que les comptes annuels sont établis dans la perspective d'une poursuite de l'activité ;
- la permanence des méthodes pour assurer la comparabilité des enregistrements et de la présentation des comptes, ainsi que les modalités de valorisation des postes du bilan, du hors bilan, du résultat et des annexes d'un exercice à l'autre ;
- la spécialisation des exercices (ou indépendance) pour garantir le rattachement à chaque exercice, des produits et des charges qui le concernent effectivement et ceux-ci seulement ;
- l'intangibilité du bilan et du hors bilan de telle manière que, le bilan et le hors bilan d'ouverture d'un exercice correspondent strictement au bilan et hors bilan de clôture de l'exercice précédent ;

- le coût historique qui implique que les biens et services achetés, les créances et les dettes constatées sont traduits en comptabilité au coût pratiqué à la date de leur réalisation ;
- la non compensation entre les éléments d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat ;
- la prudence pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de la Banque ;
- la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique dans le but de la comptabilisation et de la présentation des informations en accord avec leur substance et la réalité économique ;
- la bonne information afin d'apporter, aux utilisateurs des documents comptables, une information suffisante et significative pour l'interprétation de ceux-ci.

#### **4.3. Principales méthodes d'évaluation appliquées**

##### ***4.3.1. Coût et amortissement des signes monétaires***

Les signes monétaires non émis (billets et pièces) sont évalués à leur prix de revient, comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport et les charges intermédiaires. Ce prix de revient est enregistré en valeurs immobilisées, amorti selon la méthode d'amortissement direct annuel sur une durée maximale de cinq (5) ans, en respect des normes OHADA.

L'assiette de l'amortissement est le coût de revient des commandes des signes monétaires livrés au cours de l'exercice. Les livraisons de chaque exercice forment un lot qui est amorti indépendamment des autres livraisons de la commande.

Les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat de livraison, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes du hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

##### ***4.3.2. Les avoirs extérieurs de la Banque***

###### ***4.3.2.1. Les avoirs en Compte d'Opérations***

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations auprès du Trésor français sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ce compte sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur est celle du 5 janvier 2007.

###### ***4.3.2.2. Les autres avoirs extérieurs***

Les avoirs extérieurs gérés par la Salle des Marchés de la BEAC, sous forme de titres, de devises autres que l'Euro et l'encaisse-Or, sont évalués selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

Les règles SEBC ci-après sont appliquées par la Salle des Marchés :

- en cours d'exercice, les plus-values latentes (gains) et moins-values latentes (pertes) sont enregistrées chaque fin de mois dans un compte de réserves de réévaluation. Elles sont contre-passées au début du mois suivant ;

- en fin d'exercice :
  - ✓ les plus-values non réalisées ne sont pas considérées comme des produits ; elles sont enregistrées, pour celles réalisées au cours du dernier mois de l'exercice, au bilan dans un compte de réserves de réévaluation ;
  - ✓ les moins-values non réalisées constatées en fin d'exercice et non couvertes par des plus-values latentes de même nature, enregistrées en compte de réserves de réévaluation, sont comptabilisées en charges définitives ;
- les moins-values non réalisées sur des titres, devises ou avoirs en or ne peuvent être compensées que par des plus-values latentes de même nature.

Les titres détenus par la Salle des Marchés sont réévalués mensuellement. La différence entre la valeur comptable nette et la valeur de marché constitue une plus ou moins value non réalisée.

La position de change exprimée en devises autres que l'Euro est ajustée mensuellement sur la base du cours de clôture EUR/Devise du dernier jour du mois.

#### 4.3.2.3. L'Encaisse- or

L'Encaisse-or de la Banque est évaluée dans les mêmes conditions que les autres avoirs extérieurs gérés par la Salle des Marchés.

#### **4.3.3. Réévaluations annuelles des comptes FMI**

Tous les comptes FMI sont libellés en Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en FCFA sur la base du cours de Trésorerie DTS/FCFA qui ne varie qu'une fois par an, lors de l'ouverture de chaque exercice du FMI (le 1<sup>er</sup> mai).

#### **4.3.4. Ajustements mensuels des comptes FMI**

Les comptes du FMI dans les livres de la BEAC sont valorisés chaque fin de mois au cours du marché. Les écarts font l'objet d'un ajustement en comptabilité. Les comptes concernés sont les suivants :

- **souscriptions de quotes-parts en devises ;**
- **avoirs en DTS ;**
- **allocations de DTS.**

Les ajustements des souscriptions des quotes-parts en devises et des allocations de DTS sont enregistrés dans les comptes d'ajustements passifs ou actifs prévus à cet effet.

Les comptes FMI N° 1 et 2 qui sont réévalués une fois par an, sont toutefois ajustés en fin d'exercice BEAC (31 décembre) pour des besoins de clôture et, contre-passés au début de l'exercice suivant. Ces ajustements sont enregistrés dans les comptes d'ajustements prévus à cet effet.

En revanche, les ajustements des avoirs en DTS sont enregistrés :

- dans les comptes de dépôts spéciaux gérés aux Services Centraux, pour les avoirs en DTS des Etats ;

- dans les comptes de réévaluation, en cours d'exercice, pour les avoirs en DTS de la BEAC et en charges en fin d'exercice, si le résultat de l'ajustement est une perte latente.

#### **4.3.5. Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, leur valeur est estimée sur la base des éléments de la quote-part de la situation nette revenant à la BEAC. Les moins values latentes constatées donnent lieu, pour les titres concernés, à la constitution de provisions pour dépréciation du portefeuille titres ; les plus values latentes ne sont pas comptabilisées (principe de prudence).

#### **4.3.6. Valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations incorporelles (logiciels, brevets) et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie suivantes :

• Immeubles	20 ans
• Logiciels et applications informatiques	5 ans
• Matériel fiduciaire	5 ans
• Mobilier	10 ans
• Matériels informatiques	5 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Electroménager	5 ans
• Matériel d'éclairage	5 ans
• Matériel de sécurité	5 ans
• Matériel de télécommunication	5 ans

Les œuvres d'art et les terrains sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

#### **4.3.7. Evaluation des indemnités de départ à la retraite**

La Banque procède à l'évaluation des engagements de retraite conformément aux statuts du personnel (Agents d'Encadrement Supérieurs et Agents des Clauses et Conditions Générales) et à l'aide d'un outil développé en interne et dénommé « Solde de Tout Compte ». La quote-part non inscrite au bilan est traduite en engagement hors bilan conformément aux dispositions du Droit Comptable OHADA.

### **4.4. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2009**

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2009 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- la suspension provisoire des placements de la Salle des Marchés de la BEAC décidée par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC le 30 janvier 2009, suite au placement irrégulier de EUR 500 millions (FCFA 327 978 500 000), sur un Dépôt à Terme Indexé (DATI) auprès de la Société Générale Paris. Cette suspension a été levée le 9 juin 2009 ;
- l'impact de la crise financière internationale sur le bilan et le compte d'exploitation de la Banque, notamment :

- ✓ la baisse significative des disponibilités extérieures de la zone (réserves de change) qui se situent à 6 179 482 millions au 31 décembre 2009 contre 7 376 848 millions au 31 décembre 2008 soit, une baisse de 16,23 % ;
- ✓ la baisse significative des taux de rémunération des avoirs en Compte d'Opérations (taux de la facilité marginale de la BCE) et en Compte Spécial de Nivellement (taux de refinancement) ;
- la confirmation des présomptions de fraudes perpétrées au Bureau Extérieur de Paris ;
- le passage au 1<sup>er</sup> juillet 2009 de 55 % à 50 %, de la quotité obligatoire des avoirs extérieurs à placer au Compte d'Opérations, suivant la nouvelle Convention du Compte d'Opérations du 5 janvier 2007 ;
- l'allocation de DTS par le FMI à ses Etats membres en août et septembre 2009, dans le but d'accroître la liquidité monétaire internationale.
- la Rétrocession intégrale à la République Centrafricaine et au Tchad, des nouvelles allocations de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) reçues du FMI ;
- la signature d'un accord de financement de 31,9 millions de DTS avec l'IDA dans le cadre du renforcement des capacités des Institutions de la CEMAC, dont 9,2 millions de DTS concernent la BEAC ;
- la réalisation courant 2009 des audits commandités par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC le 30 janvier 2009, à savoir :
  - ✓ l'audit global de la BEAC ;
  - ✓ l'audit spécifique de la gestion des réserves de change ;
  - ✓ l'audit spécifique du placement DATI auprès de la Société Générale de Paris ;
  - ✓ le diagnostic des processus métiers ou opérationnels de la BEAC ;
- l'audit des procédures comptables et budgétaires de la Banque décidé par le Conseil d'Administration en décembre 2009, dans le cadre du plan d'action BEAC, à réaliser en 2010.

#### **4.5 Comparabilité des comptes**

Les principaux changements observés et qui sont de nature à affecter la comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent résultent :

- de la création d'un compte de contrepartie des allocations de DTS à l'actif du bilan ;
- du changement de la méthode de couverture des évacuations sanitaires. Les dépenses d'évacuations sanitaires auparavant provisionnées, sont incluses dans le budget de fonctionnement de la Banque d'où, l'absence de dotation au 31 décembre 2009 ;
- du changement de la méthode de comptabilisation et des conditions d'attribution de la gratification de fin d'année.

## 5. EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos au 31 décembre 2009 est caractérisé par :

- la baisse des avoirs extérieurs de la Banque qui s'établissent à 6 179 482 millions contre 7 376 848 millions au 31 décembre 2008. Cette baisse est due principalement au fléchissement du niveau des recettes d'exportation des Etats membres ;
- la forte augmentation des avoirs en DTS qui s'établissent à 338 121 millions, contre 3 584 millions, en relation avec la mise à disposition effective, par le FMI, aux Etats membres de nouvelles allocations de DTS ;
- la baisse des dépôts et placements des Trésors Nationaux auprès de la BEAC et la progression de leurs engagements envers la Banque, consécutivement à l'impact de la crise internationale sur les recettes budgétaires des Etats membres ;
- la contraction des produits sur les avoirs extérieurs, résultant de la baisse conjuguée du niveau des avoirs en Compte d'Opérations et en Compte Spécial de Nivellement et, du niveau de leurs taux de rémunération. Par ailleurs, l'évolution des produits sur les avoirs extérieurs a été affectée par la suspension provisoire des placements de la Salle des Marchés par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

### 5.1. Bilan et hors bilan

#### 5.1.1. Bilan

##### Note 1 – Avoirs extérieurs à vue

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
<b>Billets étrangers</b>	<b>13 929</b>	<b>7 230</b>	<b>6 699</b>
<i>Pour compte propre</i>	7 444	6 567	877
<i>Pour compte des Trésors Publics</i>	6 485	662	5 823
<b>Correspondants hors Zone d'émission</b>	<b>-6 569</b>	<b>27 964</b>	<b>-34 533</b>
<i>Banque de France</i>	-6 882	12 088	-18 970
<i>Société Générale Paris-Bureau Extérieur</i>	0	15 694	-15 694
<i>BNP Paris Bureau Extérieur - compte principal</i>	302	181	120
<i>BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement</i>	11	0	11
<b>Trésor Français</b>	<b>5 483 169</b>	<b>7 238 048</b>	<b>-1 754 879</b>
<i>Comptes d'Opérations</i>	3 371 856	5 027 532	-1 655 677
<i>Compte Spécial de Nivellement</i>	2 092 109	2 108 180	-16 071
<i>Intérêts échus à recevoir</i>	19 204	102 336	-83 132
<b>TOTAL</b>	<b>5 490 529</b>	<b>7 273 242</b>	<b>-1 782 713</b>

Les avoirs extérieurs à vue regroupent :

- le poste « *billets étrangers* », composé uniquement des billets Euro détenus par la BEAC pour compte propre et pour le compte des Trésors Publics.
- le poste « *correspondants hors zone d'émission* » comprend :
  - ✓ le solde du compte ouvert auprès de la Banque de France pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur. Le solde créditeur de ce compte au 31 décembre



2009 correspond aux opérations non couvertes de cette journée, ainsi que les transferts émis non dénoués.

- ✓ les comptes ouverts auprès de la BNP PARIBAS à Paris au nom du Bureau Extérieur pour les besoins de fonctionnement de ce Centre.

***Il faut signaler que :***

- ✓ *le solde du compte Société Générale dans les livres de la BEAC, clôturé en décembre 2007 dans les livres de la Société Générale, de FCFA 15 694 millions correspond aux fraudes perpétrées au Bureau Extérieur et, confirmées courant 2009. Ce solde est passé en charges exceptionnelles au 31 décembre 2009. La provision constituée à cet effet de FCFA 15 694 au 31 décembre 2008 a été totalement reprise ;*
- ✓ *le rapprochement bancaire du compte BNP PARIBAS fait ressortir, au 31 décembre 2009, un écart de FCFA 249 millions entre le solde du compte tenu dans nos livres et le compte nostro tenu par la BNP PARIBAS. La provision de FCFA 181 millions constituée au 31 décembre 2008 a été ajustée au 31 décembre 2009 de FCFA 68 millions, pour tenir compte de ce risque, avant l'analyse définitive des opérations effectuées sur ce compte.*
- le poste « *Compte d'Opérations* » auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone au sens de la convention du Compte d'Opérations (quotité applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009). Au-delà, les fonds déposés par la BEAC auprès du Trésor français sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être transférés vers la Salle des Marchés.

Les soldes du Compte d'Opérations (y compris les intérêts échus à recevoir) et du Compte Spécial de Nivellement se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

**(En millions de FCFA)**

	<b>Compte d'Opérations</b>	<b>Compte Spécial de Nivellement</b>	<b>Total</b>
BEAC	293 936	0	<b>293 936</b>
Cameroun	815 157	553 706	<b>1 368 862</b>
RCA	46 489	31 578	<b>78 067</b>
Congo	884 803	601 014	<b>1 485 818</b>
Gabon	422 538	287 014	<b>709 553</b>
Guinée Equatoriale	784 513	521 238	<b>1 305 751</b>
Tchad	143 624	97 558	<b>241 182</b>
<b>Total</b>	<b>3 391 060</b>	<b>2 092 109</b>	<b>5 483 169</b>

## Note 2 – Autres avoirs extérieurs

	(En millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
<b>Comptes courants chez correspondants étrangers</b>	<b>598 739</b>	<b>42 972</b>	<b>555 767</b>
Portefeuille USD	4 005	465	3 540
Portefeuille GBP	13	8	5
Portefeuille EUR	594 721	42 499	552 222
Portefeuille CHF	0	0	0
<b>Opérations sur le Marché Financier</b>	<b>90 214</b>	<b>60 634</b>	<b>29 580</b>
Placements or	90 214	60 634	29 580
<b>Total autres avoirs extérieurs</b>	<b>688 953</b>	<b>103 606</b>	<b>585 347</b>

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs hors encaisse-or, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres, devises et placements or.

Le solde des comptes courants chez les correspondants étrangers représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus. La forte variation en hausse du solde de ce compte est consécutive aux transferts reçus du Compte Spécial de Nivellement.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqués dans le tableau ci-après :

Devise	Cours de clôture au 31 décembre 2009	Cours de clôture au 31 décembre 2008	variation en %
USD	458,039	469,513	-2,44
GBP	740,609	685,001	8,12
CHF	442,347	439,208	0,71
EUR	655,957	655,957	0,00

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises et or, ainsi que les placements en gestion déléguée. Le solde au 31 décembre 2009 correspond exclusivement au montant des dépôts à terme du stock d'or de la Banque.

## Note 3 – Encaisse-or

	(en millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Encaisse-OR	0	12 219	-12 219
<b>Total Encaisse-Or</b>	<b>0</b>	<b>12 219</b>	<b>-12 219</b>

A compter du 31 décembre 2008, le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise en dépôt, qui apparaît dans le poste « Encaisse-Or » du bilan ;
- contreparties or, en ce qui concerne les placements effectués, qui se retrouvent dans le poste « Opérations sur le marché financier ».

Au 31 décembre 2009, le stock d'or de la Banque est en totalité placé chez les contreparties. Ce stock, intégré dans le poste opérations sur le marché financier est réparti entre les Etats comme suit en millions de FCFA :

• Cameroun	15 147
• Centrafrique	5 626
• Congo	5 626
• Gabon	6 491
• Guinée Equatoriale	0
• Tchad	5 626
• BEAC	51 698

#### Note 4 – Fonds Monétaire International

	(en millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Quotes-part en Devises	87 937	89 434	-1 498
Avoirs en DTS	338 121	3 584	334 536
<b>Total FMI</b>	<b>426 057</b>	<b>93 018</b>	<b>333 039</b>

Ce poste retrace le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, ainsi que les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription en devises des Etats au capital du FMI.

La variation des quotes-parts résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2009 en millions de FCFA :

• Cameroun	30 034
• Centrafrique	8 031
• Congo	13 181
• Gabon	23 870
• Guinée Equatoriale	4 751
• Tchad	8 070

La forte progression du solde des avoirs en DTS est consécutive à la mise à disposition des DTS provenant de l'allocation générale et de l'allocation spéciale accordées par le FMI aux Etats de la CEMAC, en août et septembre 2009.

**Le solde du compte avoirs en DTS au 31 décembre 2009 est réparti comme suit :**

• Cameroun	110 970
• Centrafrique	1 970
• Congo	50 012
• Gabon	94 802
• Guinée Equatoriale	18 515
• Tchad	1 933
• BEAC	59 918

Il faut noter qu'à la demande de la RCA et du Tchad, les nouvelles allocations de DTS ont été rétrocédées à leur Trésor respectif.

**Note 5 – Créances sur les banques**

	(en millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Concours du Marché Monétaire	5 333	6 366	-1 033
<i>Appels d'offres</i>	5 333	6 366	-1 033
<i>Pensions et autres</i>	0	0	0
Avances à moyen terme irrévocables	7 697	0	7 697
<b>Total créances sur les banques</b>	<b>13 030</b>	<b>6 366</b>	<b>6 664</b>

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables, suivant les dispositions de l'article 16 des Statuts.

La répartition au 31/12/2009 des Créances par Etat est présentée dans le tableau suivant :

	(En millions de FCFA)		
	Concours du Marché Monétaire : Guichet A	Avances à moyen terme irrévocables : Guichet B	Total
Cameroun	333	351	684
Centrafrique	0	0	0
Congo	0	7 346	7 346
Gabon	0	0	0
Guinée Equatoriale	0	0	0
Tchad	5 000	0	5 000
<b>Total</b>	<b>5 333</b>	<b>7 697</b>	<b>13 030</b>

## Note 6 – Créances sur les Trésors Nationaux

(en millions de F CFA)			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avances en Comptes Courants	292 156	39 285	252 871
Crédits à l'Economie Consolidés	76 169	75 161	1 008
Avances exceptionnelles	3 000	0	3 000
<b>Total créances sur les Trésors Nationaux</b>	<b>371 326</b>	<b>114 446</b>	<b>256 879</b>

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque (*articles 17 et 18 des Statuts*), des créances à l'Economie consolidées sur les Etats et des avances exceptionnelles. La répartition au 31 décembre 2009 des créances accordées par la Banque aux Trésors Publics est retracée comme suit :

(En millions de FCFA)				
	Avances en comptes courants	Avances exceptionnelles	Créances consolidées	Total
Cameroun	0	0	298	298
Centrafrique	18 489	3 000	43 356	64 845
Congo	42 000	0	0	42 000
Gabon	90 000	0	181	90 181
Guinée Equatoriale	0	0	0	0
Tchad	141 667	0	32 335	174 002
<b>Total</b>	<b>292 156</b>	<b>3 000</b>	<b>76 169</b>	<b>371 326</b>

## Note 7 – Contrepartie allocations DTS

(En millions de FCFA)			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
RCA	29 475	0	29 475
Tchad	29 633	0	29 633
<b>Total contrepartie des allocations DTS</b>	<b>59 108</b>	<b>0</b>	<b>59 108</b>

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer des nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en FCFA. Au 31 décembre 2009, seuls la RCA et le Tchad ont demandé la rétrocession des avoirs en DTS issus des nouvelles allocations.

## Note 8 – Valeurs immobilisées et amortissements

☐ Valeurs immobilisées nettes

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Immobilisations Financières	21 662	22 494	-832
<i>Créances sur le Personnel</i>	12 004	9 905	2 100
<i>Créances s/ les autre Banques Centrales</i>	5 579	8 511	-2 932
<i>Titres de participations</i>	4 079	4 079	0
<i>Autres immobilisations financières</i>	0	0	0
Immobilisations Incorporelles	21 141	23 405	-2 264
Matériel fiduciaire	48 294	64 255	-15 961
Immobilisations corporelles	130 422	117 611	12 811
<i>Dont terrains</i>	7 005	6 869	136
<b>Total des immobilisations nettes</b>	<b>221 519</b>	<b>227 764</b>	<b>-6 246</b>

Le poste valeurs immobilisées regroupe les éléments d'actif à plus d'un an. Les montants s'entendent nets d'amortissements et de provisions.

Les immobilisations financières sont composées :

- des créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloquages au cours de l'exercice 2009 de nouveaux prêts (prêts immobiliers, prêts amélioration habitat, crédits véhicules et crédits petits équipements) ;
- de la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo, résultant des opérations de l'ancienne Chambre de Compensation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette créance est évaluée en DTS et son remboursement s'effectue suivant un échéancier fixé par convention entre les deux Banques Centrales ;
- des titres de participation représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional (Société Monétique d'Afrique Centrale). Ces titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de FCFA 43 millions, provisionnée à 100%. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques, de logiciels de réseau de télécommunication, de logiciels de télécommunication, de brevets et de licences.

Le matériel fiduciaire représente le coût de revient des signes monétaires (billets et pièces). La valeur inscrite en comptabilité est amortie sur cinq ans.

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments, les terrains, le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel de l'Emission Monétaire, le matériel d'imprimerie, le matériel de sécurité, le matériel de télécommunication et le mobilier. L'augmentation significative de cette ligne est à mettre en relation avec l'augmentation du compte bâtiments en cours de 12 803 millions au cours de l'exercice 2009.

Suite au transfert universel du patrimoine de la **SCI 48 POINCARE** au profit de la BEAC, le prix payé par la Banque pour l'acquisition de cette SCI a été réintégré en immobilisations corporelles (bâtiments). En ce qui concerne les frais d'achat et le coût des travaux réalisés dans le bâtiment,

comptabilisés en débiteurs divers, ils seront réintégrés en immobilisations corporelles après l'analyse des documents contractuels.

**□ Amortissements et dépréciations des immobilisations**

(En millions de F CFA)

	Solde au 31/12/2009	Dotation de l'exercice	Reprises	Autres variations	Solde au 31/12/2008
<b>Dépréciations des titres de participations</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43</b>
<b>Provision de dépréciation des créances sur le personnel</b>	<b>410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>410</b>
<b>Amortissements Logiciels</b>	<b>28 673</b>	<b>5 784</b>	<b>0</b>	<b>451</b>	<b>22 438</b>
<b>Amortissement matériel fiduciaire (dotation de l'exercice)</b>	<b>19 936</b>	<b>19 936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Amortissements Immobilisations corporelles</b>	<b>170 301</b>	<b>11 368</b>	<b>0</b>	<b>-407</b>	<b>159 340</b>
<i>Amortissements Bâtiments</i>	<i>134 919</i>	<i>6 164</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>128 755</i>
<i>Amortissements Matériel &amp; Mobilier</i>	<i>24 280</i>	<i>3 656</i>	<i>0</i>	<i>-346</i>	<i>20 970</i>
<i>Amortissements Matériel de Transport</i>	<i>3 680</i>	<i>373</i>	<i>0</i>	<i>-38</i>	<i>3 344</i>
<i>Amortissements Matériel de Sécurité</i>	<i>400</i>	<i>66</i>	<i>0</i>	<i>17</i>	<i>317</i>
<i>Amortissements matériel informatique et de télécommunication</i>	<i>7 022</i>	<i>1 108</i>	<i>0</i>	<i>-39</i>	<i>5 953</i>
<b>Total amortissements</b>	<b>219 364</b>	<b>37 088</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>182 231</b>

Les amortissements ont globalement augmenté de FCFA 37 133 millions entre les exercices 2008 et 2009. Les plus fortes variations sont constatées sur les amortissements du matériel fiduciaire, des bâtiments et des logiciels.

Les amortissements du matériel fiduciaire sont pratiqués selon la méthode d'amortissement direct ; le montant de la dotation est imputé directement sur le compte de matériel fiduciaire.

(en millions de F CFA)

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
FMI - Ajustements	14 768	15 615	-847
<b>Total FMI - Ajustements</b>	<b>14 768</b>	<b>15 615</b>	<b>-847</b>

Le compte FMI Ajustement enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

#### Note 10 – Débiteurs divers et comptes de régularisation

(En millions de F CFA)

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Avances Diverses au Personnel	2 288	2 032	256
Autres Débiteurs Divers	10 778	29 073	-18 295
Comptes de régularisations-Actif	3 343	562	2 782
<b>Total débiteurs divers</b>	<b>16 408</b>	<b>31 666</b>	<b>-15 258</b>

Les débiteurs divers comprennent les avances diverses au personnel, les comptes d'ordre débiteurs proprement dits et les comptes de régularisations-actif.

#### Note 11 – Billets et pièces en circulation

(en millions de F CFA)

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Billets et Pièces en circulation	1 897 291	1 830 780	66 511
<b>Total billets et pièces en circulation</b>	<b>1 897 291</b>	<b>1 830 780</b>	<b>66 511</b>

Ce poste résulte de la différence entre le total du compte des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste, représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation, a globalement augmenté de FCFA 66 511 millions entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2009 est égal au solde initial au 1<sup>er</sup> janvier 2009, majoré des émissions de l'exercice déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

La répartition de ce poste entre les Etats membres s'analyse comme suit en millions de FCFA :



• Cameroun	582 134
• RCA	86 425
• Congo	434 646
• Gabon	340 442
• Guinée Equatoriale	143 647
• Tchad	309 996

### Note 12 – Dépôts des Trésors et Comptables Publics

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Comptes courants des Trésors	614 545	492 119	122 427
Dépôts spéciaux des Trésors	467 375	1 129 192	-661 818
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	1 452 874	1 980 823	-527 949
Fonds de réserves pour les Générations futures	222 685	209 278	13 407
<b>Total Dépôts des Trésors et Comptables P.</b>	<b>2 757 479</b>	<b>3 811 412</b>	<b>-1 053 933</b>

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations. Ces comptes ne sont pas rémunérés ;
- les comptes de dépôt qui sont des placements rémunérés. Ils se déclinent en trois produits :
  - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
  - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
  - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

La variation négative de ces comptes, notamment les comptes de dépôts spéciaux et les comptes de stabilisation des recettes budgétaires, s'explique par l'impact de la crise internationale sur les finances

	(En millions de FCFA)				
	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	249 909	0	0	199 243	449 152
Centrafrique	21 270	0	0	2 336	23 607
Congo	181 805	784 896	0	20 109	986 809
Gabon	55 325	0	183 878	3 765	242 968
Guinée Equatoriale	40 590	667 978	38 807	233 075	980 450
Tchad	65 647	0	0	8 847	74 493
<b>Total</b>	<b>614 545</b>	<b>1 452 874</b>	<b>222 685</b>	<b>467 375</b>	<b>2 757 479</b>

publiques des Etats. La répartition par Etat de ce solde au 31 décembre 2009 est la suivante :

### Note 13 – Dépôts des banques et institutions financières

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	92 024	96 556	-4 531
Banques et Institutions Financières de la Zone	1 686 393	1 591 795	94 598
<i>Comptes courants</i>	504 695	513 664	-8 969
<i>Dépôts et placements</i>	639 054	567 500	71 554
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	542 644	510 631	32 013
<b>Total banques et institutions financières</b>	<b>1 778 417</b>	<b>1 688 351</b>	<b>90 066</b>

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des dépôts et placements rémunérés. La répartition par Etat au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	(En millions de FCFA)			
	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	259 785	177 500	197 092	634 377
Centrafrique	16 025	3 500	0	19 525
Congo	60 380	138 054	93 275	291 710
Gabon	101 320	120 000	105 240	326 560
Guinée Equatoriale	31 963	200 000	124 964	356 927
Tchad	35 221	0	22 073	57 294
<b>Total</b>	<b>504 695</b>	<b>639 054</b>	<b>542 644</b>	<b>1 686 393</b>

### Note 14 – Autres comptes courants

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Autres comptes courants	40 185	29 195	10 990
<b>Total autres comptes courants</b>	<b>40 185</b>	<b>29 195</b>	<b>10 990</b>

Ce poste regroupe les comptes ouverts au nom de la Caisse de Retraite de la Banque, des organismes publics nationaux et sous-régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

### Note 15 – FMI-allocations de DTS

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Allocations DTS	386 862	52 865	333 997
<b>Total allocations DTS</b>	<b>386 862</b>	<b>52 865</b>	<b>333 997</b>

Ce poste retrace le montant des DTS alloués par le FMI aux Etats de la CEMAC en contrepartie des avoirs inscrits à l'actif du bilan.

La forte progression du solde des allocations de DTS est consécutive essentiellement à l'allocation :

- de 421 731 145 DTS valeur au 28 août 2009, au titre de **l'allocation générale** de DTS approuvée par le Conseil des Gouverneurs du Fonds du 07 août 2009. Cette allocation a pour objet « *de fournir des liquidités au système économique mondial en complétant les réserves de change des pays membres de l'Institution* »<sup>1</sup>. La répartition a été faite en proportion de la quote-part des Etats membres. Les allocations de DTS des Etats de la CEMAC ont évolué telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Etats membres de la zone CEMAC	Solde au 01/08/2009 Allocations de DTS	Allocations générales du 28/08/2009	Solde au 31/08/2009 Allocations de DTS	Solde en XAF <sup>2</sup> au 31/08/2009
CAMEROUN	24 462 600	137 661 230	162 123 830	116 693 471 251
RCA	9 325 000	41 290 956	50 615 956	36 432 346 845
CONGO	9 719 000	62 714 809	72 433 809	52 136 398 506
GABON	14 091 000	114 384 102	128 475 102	92 473 793 777
GUINEE EQ.	5 812 000	24 166 699	29 978 699	21 578 064 433
TCHAD	9 409 000	41 513 349	50 922 349	36 652 882 362
<b>Total</b>	<b>72 818 600</b>	<b>421 731 145</b>	<b>494 549 745</b>	<b>355 966 957 174</b>

<sup>1</sup> Communiqué de presse du FMI N°09/283 du 13 août 2009.

<sup>2</sup> Cours au 31 août 2009 : 0,91133 DTS pour 1 EUR

- de 47 405 451 DTS valeur au 9 septembre 2009, au titre des **allocations spéciales** à caractère exceptionnel prévues par le 4<sup>ème</sup> amendement des statuts du FMI. Les allocations spéciales ont pour but « *d'accroître les ratios des allocations de DTS cumulées des pays membres aux quotes-parts à l'aide d'un ratio de référence commun* »<sup>3</sup>. Elles visent à corriger le fait que les pays qui sont devenus membres du FMI après 1981, n'ont jamais reçu d'allocation de DTS. Les Etats de la CEMAC ont bénéficié des allocations dont les montants sont détaillés dans le tableau ci-après :

Etats membres de la zone CEMAC	Solde au 01/09/2009 Allocations de DTS	Allocations spéciales du 09/09/2009	Solde au 09/09/2009 Allocations de DTS	Solde en XAF <sup>4</sup> au 09/09/2009
CAMEROUN	162 123 830	15 143 031	177 266 861	126 048 171 643
RCA	50 615 956	2 753 105	53 369 061	37 948 844 603
CONGO	72 433 809	7 254 842	79 688 651	56 663 770 671
GABON	128 475 102	18 244 315	146 719 417	104 326 968 691
GUINEE EQ.	29 978 699	1 311 737	31 290 436	22 249 518 187
TCHAD	50 922 349	2 698 421	53 620 770	38 127 825 937
<b>Total</b>	<b>494 549 745</b>	<b>47 405 451</b>	<b>541 955 196</b>	<b>385 365 099 732</b>

#### Note 16 – Emprunts et dettes

	(En millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Emprunt Banque Mondiale Système de Paiement	8 854	7 024	1 829
Emprunt Banque Mondiale UGRIF	613	92	521
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>9 467</b>	<b>7 116</b>	<b>2 350</b>

Sont enregistrés dans ce poste, les emprunts contractés auprès de la Banque Mondiale pour le financement du projet de réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la Zone CEMAC et du projet de renforcement des capacités des Organismes sous-régionaux (UGRIF).

Les variations observées correspondent aux décaissements effectués en 2009.

Il convient de préciser que le montant de 92 millions enregistré dans le compte emprunt UGRIF, correspond en réalité à un don accordé par l'IDA pour le financement des dépenses de démarrage du projet. Le compte emprunt a été ajusté et le montant correspondant au don a été enregistré en produit au 31 décembre 2009.

<sup>3</sup> Idem que le point 1.

<sup>4</sup> Cours au 09 septembre 2009 : 0,9225 DTS pour 1 EUR.

**Note 17 – Provisions et autres dépréciations**

(En millions de F CFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2008
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>17 983</b>	<b>4 277</b>	<b>18 898</b>	<b>7 685</b>	<b>35 503</b>
Provision pour litiges	150	150	0	0	0
Provision pour perte de change	1	1	0	0	0
Provision pour indemnités de départ	10 783	1 905	161	2 900	11 939
Provision pour évacuation sanitaire hors Zone	0		1 534	0	1 534
Provision pour évacuation sanitaire Zone	0		150		150
Autres provisions pour risques	7 049	2 222	17 053	4 785	21 880
<i>Risques généraux</i>	2 253	0	438	2 393	5 084
<i>Pôle dette</i>	185	185	0	0	0
<i>Système de paiement</i>	0	0	170	0	170
<i>Travaux immeuble Paris</i>	596	596	0	0	0
<i>SYSCOBEAC</i>	2 212	0	0	2 212	0
<i>Affrètements avions</i>	181	0	0	181	0
<i>Avances au personnel</i>	623	623	0	0	0
<i>Audits de la Banque</i>	750	750	750	0	750
<i>Société Générale Paris</i>	0	0	15 694	0	15 694
<i>BNP PARIBAS PARIS</i>	249	68	0	0	181
<b>Dépréciations</b>	<b>2 521</b>	<b>2 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Débiteurs divers</i>	1 671	1 671	0	0	0
<i>TVA</i>	850	850	0	0	0
<b>Total provisions et dépréciations</b>	<b>20 504</b>	<b>6 798</b>	<b>18 898</b>	<b>7 685</b>	<b>35 503</b>

Ce poste est la sommation des différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Il est composé :

- de la provision pour litiges, représentative du risque financier que la Banque encourt dans le cadre des affaires judiciaires la concernant ;
- de la provision pour pertes de change, relative à l'ajustement au 31 décembre 2009 du solde du compte « emprunt IDA-UGRIF », sur la base du cours du DTS/FCFA au 31 décembre 2009 ;
- de la provision pour indemnités de départ, destinée à couvrir les indemnités versées par la Banque à ses agents lors de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel. L'évaluation de ces indemnités au 31 décembre 2009 est de FCFA 14 593 millions. La partie non provisionnée est enregistrée en hors bilan et son provisionnement est étalé sur les exercices 2010 et 2011 ;
- des autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques ou des charges identifiés à la clôture de l'exercice. Le solde de ce poste au 31 décembre 2009 est constitué de la provision :

✓ pour risques généraux de FCFA **2 253 millions** ;

- ✓ dotée au 31 décembre 2009 en couverture du solde débiteur du compte courant du Pôle Régional de Formation en Gestion de la Dette Publique (Pôle Dette) de FCFA **185 millions** ;
  - ✓ relative au montant des travaux réalisés sur le bâtiment du Bureau Extérieur de Paris et non encore immobilisée, pour tenir compte de l'impact des amortissements non pratiqués ;
  - ✓ constituée en prévision des dépenses post clôture du projet de réforme du système d'information comptable de la Banque (SYSCOBEAC) de FCFA **2 212 millions**. Cette provision, inscrite auparavant dans les provisions pour risques généraux, a été reclassée au 31 décembre 2009 ;
  - ✓ pour affrètements d'avions constituée pour d'éventuels affrètements de vols spéciaux de FCFA **181 millions**. Le solde de cette provision qui figurait en provision pour risques généraux a été reconduit et reclassé au 31 décembre 2009 ;
  - ✓ dotée au 31 décembre 2009, en couverture des écarts constatés entre les soldes auxiliaires de l'application Personnel, Paie et Prêts (PPP) et les soldes de la comptabilité générale concernant les prêts accordés aux agents des Services Centraux pour un montant de FCFA **623 millions** ;
  - ✓ relative aux différents audits commandés par la Conférence des Chefs d'Etat et les Organes de Contrôle de la BEAC de FCFA **750 millions** ;
  - ✓ pour risques, suite aux écarts constatés sur le compte BNP PARIBAS Paris – BEAC Paris pour FCFA **249 millions**. Cette provision dotée au 31 décembre 2008 pour un montant de FCFA 181 millions, a été ajustée au 31 décembre 2009 de FCFA **68 millions**, suite aux opérations de rapprochement effectuées sur ce compte en fin d'exercice.
- des dépréciations de certains postes d'actif. Le solde au 31 décembre 2009 de la provision pour dépréciation :
    - ✓ constituée au 31 décembre 2009 en couverture des suspens relatifs à la TVA non remboursée des Services Centraux et de la Direction Nationale de Libreville de FCFA **850 millions**, pour lesquels des solutions n'ont pas encore été trouvées avec les Administrations fiscales du Cameroun et du Gabon ;
    - ✓ sur les comptes de débiteurs divers de FCFA **1 671 millions**, pour lesquels, les dénouements n'ont pas été possibles au 31 décembre 2009 ;

Il faut noter la reprise au 31 décembre 2009 :

- de la provision de FCFA **170 millions**, constituée pour couvrir des dépenses post-projet, du projet de réformes des systèmes de paiement et de règlement de la Zone CEMAC en raison de la clôture définitive dudit projet ;
- de la provision de FCFA **15 694 millions**, constituée au 31 décembre 2008 pour la couverture du solde débiteur du compte Société Générale Paris après la clôture de ce compte. Les

résultats des investigations ayant confirmé que cette non valeur résulte des opérations frauduleuses perpétrées sur ledit compte, la Banque a enregistré le solde débiteur en perte.

- des provisions pour évacuations sanitaires, suite aux changements de la méthode d'évaluation et de prise en charge des dépenses d'évacuations sanitaires.

### Note 18 – Réserves

(En millions de F CFA)

	31/12/2009	Affectations résultat 2008	Autres variations	31/12/2008
Réserve statutaire	6 793	6 785	0	8
Réserves de garantie de change	83	0	0	83
Réserves et comptes de réévaluation (salle des Marchés)	63 416	0	17 791	45 624
Réserves facultatives	34 549	12 659	0	21 890
Ecart de dévaluation réévaluation	0	0	0	0
Réserve des Etats membres	114 687	0	0	114 687
Réserve pour investissements immobiliers	77 651	10 000	0	67 651
Réserve pour prises de participations	19	0	0	19
Réserve spéciale	106	0	0	106
Autres réserves	249	3 081	3 070	237
<b>Total réserves</b>	<b>297 552</b>	<b>32 526</b>	<b>14 722</b>	<b>250 305</b>

Ce poste regroupe les réserves stricto sensu et les réévaluations des avoirs gérés par la Salle des Marchés.

Les réserves proprement dites regroupent :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- la réserve pour garantie de change ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des *Statuts* de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation ;
- la réserve spéciale ;

- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

Le fonctionnement des réserves et comptes de réévaluation devises et or est expliqué au **point 4.3.2.2**, relatif à la méthode d'évaluation des autres avoirs extérieurs.

### Note 19 – Capital, primes et fonds de dotation

(En millions de F CFA)			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
<b>Total capital</b>	<b>91 507</b>	<b>91 507</b>	<b>0</b>

Ce poste comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres.

Les fonds de dotations de FCFA 3 507 millions représentent la valorisation des terrains reçus de certains Etats membres à titre gracieux pour la construction des édifices de la Banque. Il s'agit du :

- Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale) ;
- Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé) ;
- Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

### Note 20 – FMI Ajustements – Passif

(en millions de F CFA)			
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
FMI - Ajustements	98	43	55
<b>Total FMI - Ajustements</b>	<b>98</b>	<b>43</b>	<b>55</b>

Le compte FMI Ajustement enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux concernant les avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.



**Note 21 – Crédeurs divers et comptes de régularisations-passif**

	<b>(En millions de F CFA)</b>		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Créditeurs Divers	19 919	28 836	-8 918
Comptes de régularisations-Passif	34 402	6 608	27 794
<b>Total Crédeurs divers et comptes de R.</b>	<b>54 321</b>	<b>35 445</b>	<b>18 876</b>

Ce poste regroupe :

- les comptes de crédeurs divers qui ont baissé de FCFA 8 918 millions entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 ;
- les comptes de régularisation passifs qui se sont accrus de FCFA 27 691 millions entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, en rapport avec l'augmentation des comptes d'apurement des établissements de crédit et des Trésors et Comptables Publics de FCFA 24 875 millions.

## 5.1.2. Hors bilan

### Note 22 – Engagements hors bilan

#### 22.1 – Hors bilan actif

(En millions de FCFA)

#### HORS-BILAN ACTIF

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>3 312 896</b>	<b>4 329 265</b>	<b>-1 016 369</b>
Billets	3 013 530	4 306 090	-1 292 560
Pièces	21 866	23 175	-1 309
Dépôts de billets neufs non émis en transit	277 500	0	277 500
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>517 372</b>	<b>605 489</b>	<b>-88 118</b>
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	19 860	14 586	5 274
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	371	0	371
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	5 337	6 372	-1 034
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	491 803	584 532	-92 728
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>92</b>	<b>136</b>	<b>-44</b>
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement	92	130	-39
Chèques et effets déplacés reçu pour encaissement	0	2	-2
Ets e crédit chargés de l'encaissement chèques et effets /place non bancable	0	3	-3
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>521</b>	<b>289</b>	<b>232</b>
<b>Emprunts non débloqués</b>	<b>5 955</b>	<b>1 761</b>	<b>4 194</b>
Prêt IDA UGRSP	0	1 761	-1 761
Prêt IDA UGRIF	5 955	0	5 955
<b>Quantum des recettes budgétaires des Trésors</b>	<b>2 004 527</b>	<b>1 600 812</b>	<b>403 715</b>
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>0</b>	<b>2 061</b>	<b>-2 061</b>
Billets	0	2 061	-2 061
<b>Devises et or à placer</b>	<b>0</b>	<b>94 021</b>	<b>-94 021</b>
Devises à placer	0	81 863	-81 863
Or à placer	0	12 158	-12 158
<b>Engagements sur indemnités de départ</b>	<b>3 810</b>	<b>0</b>	<b>3 810</b>
<b>Contreparties des engagements CIF donnés</b>	<b>30 361</b>	<b>30 138</b>	<b>223</b>
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	30 361	30 137	223
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
<b>Cautions reçues des Fournisseurs</b>	<b>8 195</b>	<b>6 990</b>	<b>1 205</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>330 745</b>	<b>378 486</b>	<b>-47 742</b>
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	43 780	-39 733
Titres d'emprunt national en faveur de la BEAC	0	0	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	7 099	-1 226
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	315 539	320 913	-5 374
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	0	1 408	-1 408
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
			0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>6 214 472</b>	<b>7 049 448</b>	<b>-834 976</b>

22.2 – Hors bilan passif

Hors-bilan passif	(En millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>3 312 896</b>	<b>4 329 265</b>	<b>-1 016 369</b>
BEAC, compte de Billets non émis	3 013 530	4 306 090	-1 292 560
BEAC, compte de pièces non émises	21 866	23 175	-1 309
Billets neufs non émis en transit	277 500	0	277 500
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>517 372</b>	<b>605 489</b>	<b>-88 118</b>
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	12 514	14 586	-2 072
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	7 717	0	7 717
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	5 337	6 372	-1 034
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	655 896	584 532	71 364
Certificats de placement retenus en garantie des avances sur le MM	-164 092	0	-164 092
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>92</b>	<b>136</b>	<b>-44</b>
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement	92	130	-39
Chèques et effets déplacés reçu pour encaissement	0	2	-2
Charges de l'encaissement chèques et effets sur place non bancable	0	3	-3
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>521</b>	<b>289</b>	<b>232</b>
<b>Emprunts non débloqués</b>	<b>5 955</b>	<b>1 761</b>	<b>4 194</b>
Prêt IDA UGRSP-Contrepartie engagements par signature	0	1 761	-1 761
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	5 955	0	5 955
<b>Quantum des recettes budgétaires des Trésors</b>	<b>2 004 527</b>	<b>1 600 812</b>	<b>403 715</b>
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	2 035 384	1 593 923	441 461
Mouvements des effect publics déductibles des recettes budgétaires		6 889	-6 889
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	0	-30 857
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>0</b>	<b>2 061</b>	<b>-2 061</b>
Billets	0	2 061	-2 061
<b>Devises et or à placer</b>	<b>0</b>	<b>94 021</b>	<b>-94 021</b>
Engagements sur opérations de placement de devises	0	81 863	-81 863
BEAC, compte de placement Or	0	12 158	-12 158
<b>Contrepartie engagements sur indemnités de départ</b>	<b>3 810</b>	<b>0</b>	<b>3 810</b>
<b>Engagements donnés CIF</b>	<b>30 361</b>	<b>30 138</b>	<b>223</b>
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	30 361	30 137	223
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
<b>Cautions reçues de fournisseurs</b>	<b>8 195</b>	<b>6 990</b>	<b>1 205</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>330 745</b>	<b>378 486</b>	<b>-47 742</b>
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	43 780	-39 733
Titres d'emprunt national en faveur de la BEAC	0	0	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	7 099	-1 226
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	315 539	320 913	-5 374
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	0	1 408	-1 408
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>6 214 472</b>	<b>7 049 448</b>	<b>-834 976</b>

Les comptes d'engagements hors bilan enregistrent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de la Banque et qui sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Ces engagements sont repartis en différents groupes :

- **les Dépôts de billets et monnaies non émis** enregistrent la valeur faciale des billets et pièces non émis et représentent la valeur des futures émissions à réaliser par la Banque selon les besoins des économies de la sous-région ;
- **les effets en garantie sur le Marché Monétaire** représentent d'une part les effets déposés par les établissements de crédit pour servir de garantie aux avances sollicitées auprès de la Banque Centrale, d'autre part, les billets globaux de mobilisation et les certificats de placements délivrés par la BEAC respectivement lors des appels d'offres positifs et négatifs ;
- **les chèques et effets à l'encaissement** enregistrent la valeur des chèques déposés aux guichets de la Banque pour encaissement hors de la Zone CEMAC ;
- **les avoirs attendus des compagnies** représentent la valeur des titres de transport achetés par la Banque pour le déplacement du personnel en mission et non utilisés, en attente de remboursement par les agences de voyages ;
- **le poste emprunts non débloqués** enregistre le solde non reçu des emprunts dont bénéficie la Banque. Au 31 décembre 2009, ce montant correspond au solde non débloqué de l'emprunt IDA-UGRIF, contracté par la Banque dans le cadre du financement du projet de renforcement des capacités des Organismes de la CEMAC ;
- **le quantum des recettes budgétaires** représente la valeur des plafonds des avances en compte courant aux Trésors Nationaux ;
- **le poste contrat de fourniture du matériel fiduciaire** enregistre en comptabilité hors bilan le coût des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, dont la livraison et les règlements ne sont pas effectifs ;
- **les titres à recevoir et à livrer** représentent les engagements d'achat ou de vente de titres. Ce compte est utilisé uniquement par la Salle des Marchés ;
- **les devises et or à placer** enregistrent les engagements de livraison de devises ou d'or pour placement. Ce compte est utilisé uniquement par la Salle des Marchés ;
- **les engagements sur indemnités de départ** correspondent à la partie non provisionnée des indemnités de départ à verser aux agents ;
- **les engagements CIF donnés** traduisent le nantissement des titres auprès de la Banque de France dans le cadre de la Convention du Compte d'Opérations ;
- **les cautions reçues des fournisseurs** représentent les engagements reçus des banques des soumissionnaires suite aux appels d'offres concernant les marchés de réalisation des immeubles de la Banque ;
- **les bons des Trésors** représentent d'une part la valeur des bons sous dossier BEAC émis par les Trésors Nationaux au titre de leurs opérations avec le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, etc., d'autre part, les bons d'équipement à souscription obligatoire émis en compte à la BEAC par le Trésor gabonais destinés uniquement aux établissements de crédit.

## 5.2. Compte de résultat

### Note 23 – Résultats sur avoirs extérieurs

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts sur le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement	108 765	189 637	-80 872
Intérêts sur les autres placements et dépôts	8 417	75 104	-66 687
Charges d'intérêts sur le Compte d'Opérations	-3	0	-3
Charges sur opérations de marché	-935	-18 394	17 459
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	<b>116 243</b>	<b>246 347</b>	<b>-130 104</b>

Les résultats sur les avoirs extérieurs sont générés par les avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et par les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

Les intérêts générés par les avoirs en Compte d'Opérations et en Compte Spécial de Nivellement représentent pour l'exercice 2009 la première source de revenus de la Banque (68,15 % du total des produits au 31 décembre 2009). Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE ;
- des intérêts sur les soldes créditeurs du compte principal de la Banque à la Banque de France.

La forte baisse du niveau des intérêts (- 42,65 %) entre les exercices 2008 et 2009 est en rapport d'une part avec la contraction des taux de la BCE et d'autre part, avec la forte baisse du niveau des avoirs en Compte d'Opérations.

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs ont baissé de FCFA 66 687 millions (-88,79 %) entre 2008 et 2009, en raison de la suspension des opérations de la Salle des Marchés sur le premier semestre 2009.

Concernant les charges sur opérations de marché, leur forte baisse au 31 décembre 2009 s'explique par le fait que les charges de l'exercice 2008 ont été marquées par une perte en capital de FCFA 16 399 millions subie par la Banque sur un dépôt à terme indexé (DATI) auprès de la Société Générale.

**Note 24 – résultat sur opérations avec la clientèle**

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	12 790	18 424	-5 635
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	590	318	273
Autres produits reçus de la clientèle	860	762	98
Intérêts versés aux Trésors	-33 297	-80 558	47 261
Intérêts versés aux établissements de crédit	-9 022	-15 802	6 779
Charges financières sur exercices antérieurs	0	-1	-1
Autres charges financières	-26	0	-26
<b>Résultat sur opérations avec la clientèle</b>	<b>-28 106</b>	<b>-76 856</b>	<b>48 750</b>

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptables publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

Le résultat négatif des opérations avec la clientèle, en repli par rapport à l'exercice dernier, s'explique principalement par la baisse du niveau des comptes rémunérés des Trésors Nationaux et des taux y relatifs, notamment les comptes de stabilisation des recettes budgétaires et les comptes de dépôts spéciaux au cours de l'exercice 2009.

Il faut noter que les taux de rémunération sur ces dépôts sont corrélés au taux de rémunération du Compte d'Opérations.

Il convient de signaler qu'un trop perçu d'intérêts sur les placements du Trésor équato-guinéen de FCFA **6 251 millions** concernant les exercices 2008 et 2009, constaté au cours de l'exercice 2009 n'a pas été récupéré au 31 décembre 2009.

**Note 25 – Résultat sur les opérations avec les institutions financières**

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	30	112	-82
Intérêts reçus des autres institutions financières (Intérêts sur la Banque centrale du Congo Démocratique)	231	199	32
Intérêts et commissions versés au FMI	-227	-1 258	1 031
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	<b>34</b>	<b>-948</b>	<b>982</b>

Ce poste résume le résultat des intérêts et commissions reçus ou versés aux Institutions Financières Internationales, particulièrement le FMI et les intérêts générés par la créance sur la Banque Centrale de la République Démocratique du Congo.

**Note 26 – Produit net bancaire**

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	116 243	246 347	-130 104
Résultat sur opérations clients	-28 106	-76 856	48 750
résultat sur opérations avec les institutions financières	34	-948	982
Autres produits financiers	0	4	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>88 171</b>	<b>168 547</b>	<b>-80 375</b>

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. La baisse de ce poste par rapport à l'exercice 2008, s'explique par la chute des produits sur les avoirs extérieurs, malgré l'amélioration du résultat sur les opérations avec la clientèle, consécutive à la baisse des intérêts payés sur les dépôts des Trésors.

**Note 27 – Frais généraux**

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Charges de l'Emission	232	206	27
Charges de personnel	45 757	39 657	6 100
Charges des Organes de Décision et Contrôle	4 127	2 191	1 937
Charges de gestion générale (y compris les frais de formation)	25 368	23 788	1 580
<b>Total frais généraux</b>	<b>75 485</b>	<b>65 841</b>	<b>9 644</b>

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont en augmentation de 14,65 % par rapport à 2008. Ce poste représente les frais engagés par la Banque pour :

- les charges de personnel ;
- les dépenses des Organes de Décision et de Contrôle ;
- les charges de gestion générale ;
- les dépenses de l'Emission Monétaire.

La valorisation des dépenses de l'Emission Monétaire doit tenir compte des charges d'amortissement des signes monétaires.

**Note 28 – Résultat exceptionnel**

	(En millions de FCFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Produits exceptionnels	1 496	1 272	224
charges exceptionnelles	-26 270	-2 110	-24 160
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-24 774</b>	<b>-838</b>	<b>-23 936</b>

Le résultat exceptionnel regroupe les opérations qui ne sont pas liées directement à l'exploitation de la Banque. Le résultat exceptionnel négatif au 31 décembre 2009 s'explique par la prise en charge :

- de la perte sur le solde débiteur du compte de la Société Générale Paris de FCFA 15 695 millions ;
- des dépenses du projet de la réforme des systèmes de paiement et de règlement de la CEMAC de FCFA 5 829 millions ;
- des dépenses liées aux exercices antérieurs de FCFA 3 082 millions ;
- des dépenses effectuées dans le cadre du projet UGRIF de FCFA 612 millions.

**Note 29 – Résultat de l'exercice**

	(en millions de F CFA)		
	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Résultat de l'exercice	-29 574	45 235	-74 809
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-29 574</b>	<b>45 235</b>	<b>-74 809</b>

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 est déficitaire. Par rapport à l'exercice 2008, la variation est de – 165,38 %. Ce résultat s'explique principalement par la chute des produits sur les avoirs extérieurs.



## 6. AUTRES INFORMATIONS : ECHEANCES DES CREANCES SUR LES TRESORS

**(En millions de FCFA)**

	ECHEANCES		DATES DES DERNIERES ECHEANCES
	Moins d'un an	Plus d'un an	
<b>CAMEROUN</b>			
Crédits consolidés	198	308	29 février 2012
<b>RCA</b>			
Crédits consolidés	976	56 848	31 mars 2024
Avance Exceptionnelle	101	3 494	31 mars 2014
<b>GABON</b>			
Crédits consolidés	185	185	31 août 2010
<b>TCHAD</b>			
Crédits consolidés	5 644	38 095	31 juillet 2015

## 7. EVENEMENTS POST CLOTURE

La Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC qui s'est tenue à Bangui le 17 janvier 2010, a décidé de confier la présidence du Conseil d'Administration de la Banque au Président du Comité Ministériel de l'UMAC.

Au cours de cette réunion, les Chefs d'Etat ont mis fin aux fonctions du Gouverneur Philibert ANDZEMBE et du Vice-Gouverneur Rigobert Roger ANDELY. Ils ont décidé par la même occasion de nommer Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA au poste de Gouverneur.